## Communications and postal sel axanna ...

Lettre adressée au ministre des Affaires étrangères de la République de Chypre par le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies Le 31 mars 1964

## Monsieur le Ministre,

sions, supplies and services J'ai l'honneur de me référer à la résolution que le Conseil de sécurité des Nations Unies a adoptée le 4 mars 1964 (S/5575). Au paragraphe 4 du dispositif de cette résolution, le Conseil de sécurité a recommandé la création, avec le consentement du Gouvernement chypriote, d'une force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre. Par une lettre en date du 4 mars 1964, le Ministre des affaires étrangères de Chypre m'a fait savoir que son gouvernement acceptait la création de la force. La Force a été instituée le 27 mars 1964. Je tiens également à me référer à l'article 105 de la Charte des Nations Unies, aux termes duquel l'Organisation jouit, sur le territoire de chacun de ses Membres, des privilèges et immunités qui lui sont nécessaires pour atteindre ses buts, ainsi qu'à la Convention sur les privilèges et immunités des Nations Unies à laquelle Chypre est partie. Eu égard aux dispositions de la Convention sur les privilèges et immunités des Nations Unies, je voudrais proposer que l'Organisation des Nations Unies et Chypre conviennent des arrangements spéciaux ci-après définissant certaines des conditions à remplir pour que la Force des Nations Unies puisse s'acquitter efficacement de ses fonctions pendant qu'elle sera stationnée à Chypre. Ces arrangements sont exposés ci-après sous les rubriques suivantes:

to the military service of a State, who is serving under	Paragraphes
Définitions State	1-4
Statut international de la Force et de ses membres	5-6
Entrée et sortie: identification	7-9
ouridiction	10
Pouvoirs de juridiction pénale	no loggi mad
Fouvoirs de juridiction civile	12
Notification. Attestation	13
office militaire. Arrestation, Remise des inculnés et	in The
abbitance mutuelle	14-18
Terrains et locaux réservés à la Force	19
apeau des Nations Unies	20
navires et aéronefs. Permis de conduire et brevets de pilote	21
armes	22
rieges et immunités de la Force	23
Tieges et imminites des fonctionnaires et des montes	meand admin
	24-25
Membres de la Force: règlements d'ordre fiscal, douanier et financier	26-28
compatible with the inter 11 ional nature of their duties or in	